

Message du Président

Relations "Est-Ouest", contrats et arbitrage

L'événement majeur de notre époque - avec l'extraordinaire symbole qu'est l'écroulement du "mur de Berlin" - est constitué sans contredit par les bouleversements survenus à Varsovie, Budapest, Prague ou Moscou, par la fin de la "guerre froide" et de l'"équilibre" artificiel issu de la dernière guerre, et par la réunification de l'Allemagne. Quel beau défi pour les politiques et les diplomates appelés, tels ceux du Congrès de Vienne en 1814-1815, à organiser eux aussi, au-delà du départ des troupes russes, un nouveau système de sécurité européenne!

Ces bouleversements prodigieux posent déjà aux praticiens du commerce international "Est-Ouest" une multitude de problèmes délicats, pour une part nouveaux, mal définis, et encore moins résolus. Pensons seulement à l'identité ou à la nature juridique de certains contractants, qui a changé avec la disparition de la République Démocratique Allemande et la dissolution ou transformation de nombreuses entreprises d'Etat, ou à des questions de droit applicable, de monnaie de paiement et de taux de conversion, ou encore à la transformation voire la disparition de certaines institutions arbitrales, et l'on en passe ...

Il y a un an, le Professeur Sergei Lebedev, de Moscou, dans un exposé remarqué à notre Association, nous laissait déjà entrevoir les multiples questions qu'allait

poser aux praticiens soviétiques les importants changements législatifs en cours - qui devaient permettre à de très nombreuses entreprises d'URSS de négocier et conclure désormais, directement, des contrats avec des sociétés occidentales. Mais qui se doutait alors que les changements allaient prendre une telle ampleur?

Il nous a donc paru opportun de choisir pour thème de notre Assemblée d'automne les conséquences des bouleversements juridiques et économiques récents en Europe. Mais de quelle Europe? Fallait-il dire l'Europe "de l'Est", une notion relative et inexacte qui déplaît souvent, de façon compréhensible, à plusieurs de nos amis polonais ou tchécoslovaques? Pouvait-on parler encore de l'Europe de "derrière le rideau de fer", ou des pays du COMECON ou CMEA? Le choix même du titre faisait déjà problème, tant il est vrai que notre vocabulaire, comme nos habitudes de pensée, est contraint aujourd'hui à un "aggiornamento" qui n'est pas malaisé seulement pour les hommes politiques et les diplomates.

On trouvera plus loin (p. 245) le programme de l'Assemblée du 2 novembre 1990, pour laquelle nous avons pu obtenir le concours - à côté de celui de quelques-uns de nos compatriotes - de praticiens et juristes hautement qualifiés de Berlin, Cologne, Budapest et Moscou. Notre Association leur est reconnaissante d'avoir accepté de venir en Suisse nous entretenir d'un thème dont il est superflu ici de souligner l'importance et l'actualité. Nous nous réjouissons de les accueillir le 2 novembre à Zurich.

Pierre Lalive

1002